



SNUipp - FSU

BULLETIN P

Bulletin n°137 novembre-décembre 2013 - Déposé le 25/11/2013

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

IL FAUT
VOIR
GRAND
POUR LES
ENFANTS



SNUipp-FSU

SOMMAIRE

- Edito p 1-2
- Grève le 5 décembre p 3
- Budget 2014 p 4-5
- Refondation en berne p 6
- Rémunérations p 7
- Direction et fonctionnement école p 8

Encart : bulletin d'adhésion (pages I et II)

Infos pratiques : <http://85.snuipp.fr>

Directeur de la publication : Jean-Jacques BOBIN - Prix : 1 €
BI-MESTRIEL ISSN : 1251-3504
CPPAP : 0715S07404
Imprimé au SNUipp-FSU 85
Cité des Forges B.P. 01 85001 La Roche s/Yon Cedex
Tél. 02.51.62.03.14 Fax : 02.51.05.56.80 E-mail : snu85@snuipp.fr
Site du SNUipp-FSU 85 : <http://85.snuipp.fr>
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 85. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 85.



- des personnels spécialisés pour aider les élèves en difficulté (combien de RASED complets sur la Vendée ??) ;
- des AVS pour accompagner les élèves handicapés (de nombreux enfants sont toujours en attente d'accompagnement) ;
- des formations initiale et continue correspondant aux attentes de la profession ;
- une révision à la hausse du salaire des enseignants (4ème année de gel du point d'indice pour un salaire parmi les plus bas de l'OCDE !).

La priorité au primaire ne peut pas se résumer à une réforme des rythmes mal pensée et contestée. Pendant ce temps-là, la nécessaire transformation de l'école reste à quai et ce d'autant que l'investissement budgétaire ne se traduit pas encore par une vraie « priorité au primaire ». Avec 30 000 élèves supplémentaires attendus à la rentrée prochaine, les effectifs dans les classes vont rester chargés.



La question des rythmes

Abandonner toute réforme pour garder le cadre non satisfaisant de la « semaine Darcos » ? Non, pas pour SNUipp-FSU.

Accepter une réforme qui n'est pas la réponse attendue par tous les acteurs (enseignants, collectivités, parents) et qui amplifie les inégalités entre les territoires ? Non plus !

En Vendée, après de nombreuses réunions d'information syndicale et des visites dans les écoles à 4,5 jours, **nos collègues évoquent des aspects positifs, sans minimiser tout ce qui est à revoir** : difficultés à rencontrer les familles, rythmes des élèves plus denses, occupation de classes, liens impossibles entre TAP et classe, utilité et place des APC...

Ce qui est partagé aujourd'hui se concentre essentiellement sur la maternelle avec des difficultés liées à la multiplicité des intervenants, la diversité des lieux, la superposition des activités proposées pendant et hors du temps scolaires, la compétence des animateurs, le non-respect des rythmes de ces enfants. D'autres éléments attirent également notre attention. Dans les autres communes, malgré la grande diversité des situations, **la majorité des enseignants, parents et élus souhaitent mettre à plat les rythmes scolaires (journée, semaine, année) mais revendentiquent l'ouverture de discussions au ministère pour écrire un nouveau décret.**

Pour le SNUipp-FSU 85, il ne s'agit pas de jouer aux gros bras pour s'inscrire dans l'ambiance actuelle. Crier pour ne rien dire n'est pas constructif. Il s'agit de revendiquer une réforme construite dans l'intérêt des élèves, sans pour autant dégrader les conditions de travail des enseignants.

Cette réforme ne peut pas se faire contre les enseignants, contre les parents et contre les municipalités. Elle remportera l'adhésion des acteurs locaux à partir du moment où les conditions d'apprentissage seront améliorées.

Le décret actuel est un carcan qui a été pensé comme si les besoins des enfants quel que soit leur âge, mais aussi toutes les ressources des écoles étaient tous les mêmes. **L'État qui a lancé cette réforme doit assurer l'égalité entre les élèves, les écoles et les territoires.**



GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE



Appel national du SNUipp-FSU aux autres organisations du 1er degré

Le gouvernement a fait de l'école primaire une priorité. Pour la réussite de tous les élèves et le métier d'enseignant, nous souhaitons fortement que cette priorité affichée se vive concrètement dans les écoles. Or, sur le terrain, nous constatons que les changements sont loin d'être perceptibles. Nos collègues exercent leur métier dans des conditions très difficiles : effectifs dans les classes trop chargés, élèves en difficulté insufficientement aidés, formation continue inexiste, injonctions de toutes sortes et caporalisme, direction d'école sous tension, ...

Dans ce contexte, le dossier des rythmes scolaires agit comme le révélateur d'une fatigue professionnelle, voire d'un malaise profond qui parcourt notre profession. Nos collègues ont le sentiment d'être incompris, négligés et non soutenus.

Nous estimons que nous ne pouvons pas laisser ce climat perdurer voir se dégrader. Nous pensons qu'il faut rassembler notre profession en la fédérant autour de revendications et de valeurs fortes, car réussite des élèves et conditions de travail vont de pair.

Nous vous proposons de nous réunir pour partager nos analyses et construire ensemble des actions unitaires qui nous paraissent incontournables.

L'UNSA et le SGEN ne se sont pas présentés ; la CGT, SNUDI-FO et SUD se situent dans la continuité de leur appel du 14 novembre, dans un cadre associant les territoriaux et exclusivement basé sur la question des rythmes.

Au niveau départemental, nous avons également invité l'ensemble des organisations à un échange autour de ces questions pour un appel commun le 5 décembre.

Seul ou pas, le SNUipp portera haut et fort les revendications de toute la profession pour une autre école au service de nos élèves et dans le respect de ses enseignants.

Le SNUipp, syndicat majoritaire, prend toutes ses responsabilités en s'engageant de façon constructive dans un rapport de force nécessaire. Il ne s'agit pas non plus d'agir dans la démagogie et avec la volonté de créer le désordre.

Notification préalable au dépôt de préavis de grève déposé par le SNUipp-FSU85 obligeant l'administration à la négociation.

La section départementale du SNUipp-FSU 85 a l'honneur de vous adresser la présente notification préalable au dépôt d'un préavis de grève pour les personnels enseignants du 1^{er} degré pour la journée du jeudi 5 décembre 2013.

Les motifs sont les suivants :

- conditions de travail des enseignants ;
- seuils de fermeture et d'ouverture ;
- les moyens alloués au traitement de la difficulté scolaire (« plus de maîtres que de classes », RASED...) ;
- modalités départementales d'application du décret du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- situation des R.P.I. ;
- situation des écoles publiques situées au sein des deux R.R.R. du département ;
- moyens consacrés à la scolarisation des moins de 3 ans.

Conformément au décret n°2008-1246 du 1/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable.



Analyse du contexte

Nationalement, En 2012-2013, le premier degré public a scolarisé 5 820 945 élèves dans 47 672 écoles (2 communes sur 3 possèdent au moins une école). Le nombre d'écoles continue à diminuer (-1% par rapport à 2011-2012).

L'augmentation des effectifs se poursuit : 32 000 élèves supplémentaires étaient attendus à cette rentrée et 30 400 en plus à la rentrée 2014. Au total, ce sont donc 5 883 900 élèves qui devraient être accueillis d'ici un an dans les écoles publiques françaises.

En Vendée, ce sont 389 élèves supplémentaires qui étaient attendus à cette rentrée (constat définitif non communiqué à ce jour) : - 34 en maternelle ; + 418 en élémentaire ; + 5 dans l'ASH, pour un total de 34 527 élèves dans le 1er degré public.

27 postes supplémentaires ont été créés à la rentrée 2013, avec pour objectif d'accompagner la hausse démographique, de donner naissance au dispositif « *plus de maîtres que de classes* » et d'accompagner l'accueil des moins de 3 ans... **Vaste ambition, sans possibilité d'abaisser le nombre d'élèves par classe !**

Constats des effectifs de rentrée

Ecoles publiques au niveau académique

Prévisions	Constats
+ 2 102 élèves	+ 2 629 élèves
Écart : + 527	

Ecole publiques en Vendée

Prévisions	Constats
+ 389 élèves	+ 557 élèves
Écart : + 168	

Ecole privées au niveau académique

Prévisions	Constats
+ 52 élèves	- 573 élèves
Écart : - 625	

Ecole privées en Vendée

Prévisions	Constats
- 45 élèves	- 165 élèves
Écart : - 120	



Plus d'élèves et moins de postes créés... Où est la priorité au primaire Monsieur le Ministre ? Pour faire mieux, il faut du concret !



Hypothèse de travail :

Avec 50 enseignants supplémentaires (soit près du double de 2013), il faut compter au moins 30 postes pour absorber la hausse démographique (comme en 2013). Il reste 20 postes à se répartir sur les 10 circonscriptions...

Si le DASEN décidait de baisser de 0,8 élèves par classe la moyenne nécessaire à l'ouverture d'une classe, il faudrait probablement plus de 40 postes...

La Vendée en chiffres (rentrée 2012)

- 315 écoles publiques : 64 maternelles ; 251 élémentaires ou primaires.
- 1 407 classes publiques : 1 381 maternelles et élémentaires ; 26 spécialisées.
- 34 138 élèves en 2012 (34 695 en 2013).
- 225 écoles privées : 3 maternelles et 222 élémentaires ou primaires.
- 1 344 classes privées : 1 334 maternelles ou élémentaires ; 10 classes spécialisées.
- 34 156 élèves en 2012 (33 991 en 2013).

IL NOUS FAUT
DES MOYENS
POUR FORMER
AUJOURD'HUI
LES CITOYENS
DE DEMAIN

Postes d'enseignants stagiaires

Les 4 569 emplois de stagiaires sont les emplois d'admissibles issus du concours exceptionnel 2014 en poste dans les écoles cette année.

Si budgétairement ils sont 4 569, numériquement ils sont 9 138 car ils sont payés à mi-temps. Comme ils exercent à 1/3 temps, ils représentent l'équivalent de 3 046 postes.

Les 8 611 emplois de stagiaires entrants correspondent aux futurs recruté-es de juin prochain lors du concours « normal » 2014. Payés à temps plein et exerçant à mi-temps dans les écoles, ils représenteront donc l'équivalent de 4 305 postes.

Ainsi, **1 260** (4 305 – 3 046) **postes d'enseignant-es seront créés dans les écoles à la rentrée 2014 sur des supports de stagiaires en ESPE** (fractionnés donc en mi-temps).

Les enseignants du premier degré

Le projet de budget prévoit également 7 800 départs de titulaires (5 440 départs en retraite, les autres étant des décès, radiations, démissions...).

Ceux-ci seront compensés par l'entrée des 8 600, qui seront en poste à temps plein sur le terrain (lauréats du concours 2013 supplémentaire). **Cela créera 800 postes de titulaires dans les écoles.**

Le projet de budget prévoit également de rajouter **295 postes** « résultant du solde positif d'entrées et de sorties de l'exercice 2013 » **consacrés au dispositif plus de maîtres que de classes** dans les secteurs les plus fragiles.

TOTAL : il y aura 2 355 (1260+800+295) postes supplémentaires d'enseignant-es dans les écoles pour la rentrée 2014 (contre 3 046 cette année !)

Des moyens pour l'école

La priorité au primaire est en retrait. 2 355 postes au budget ne permettront pas d'absorber la hausse démographique et de faire baisser les effectifs. Nous voulons aussi que se développent, de manière conséquente, les dispositifs pour la réussite des élèves : *plus de maîtres que de classes*, RASED, scolarisation des moins de 3 ans.

Depuis 2007, ces crédits sont passés de 74 M€ à 36,02 M€, soit une réduction de la moitié des sommes consacrées notamment aux crédits pédagogiques, à la formation continue, aux frais de déplacement, aux subventions aux associations, aux droits d'auteur et de reprographie...

- **Formation continue** : 12,95 M€ (comme en 2012 et 2013)
- **Crédits pédagogiques** : 1,03 M€ (contre 1,4 M€ en 2013 soit – 26%)
- **Frais de déplacement** : 11,6 M€ (11,36 M€ pour en 2013).
- **Crédits d'intervention** (subventions à des associations, droits d'auteurs et de reprographie) : 7,43 M€ (7,75 M€ en 2013).



Est-ce que la priorité reste au primaire quand les dépenses de fonctionnement diminuent ?

Dépenses de fonctionnement et d'intervention

Ces dépenses représentent une enveloppe de 36,07 M€ en 2014 pour 36,52 M€ en 2013.

LES ENSEIGNANTS, ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE

La priorité au primaire est en retrait.

L'ensemble de ces éléments d'informations nous font bien percevoir que la volonté d'une Refondation de l'École restera un vœu pieux si l'approche politique et budgétaire reste la même.

Pour des évolutions significatives, il faut cesser avec les politiques d'austérité. Serrer la vis toujours plus dégrade globalement notre société (emploi, salaires, système de soin, retraite...) et assomme les populations les plus fragiles. Au mieux les ministères « protégés » dont le nôtre, maintiennent leur état dégradé.

La perception de tout ça reste illisible en terme de finalité. Quels progrès pour l'École ? Quand bien même la Vendée bénéficierait du double

de postes que ceux obtenus en 2013, dans le projet budgétaire présenté précédemment, le Directeur d'Académie serait dans l'incapacité de répondre à la poussée démographique, de mieux accueillir les enfants de moins de 3 ans, de développer le dispositif « *Plus de Maîtres Que de Classes* », de faire « renaître » la formation continue ainsi que la formation d'enseignants spécialisés, de baisser les seuils d'ouverture, de répondre aux attentes légitimes des RPI, des ZEP, d'améliorer le remplacement...

Pour le SNUipp-FSU, la priorité au primaire doit se traduire en actes. Les besoins restent importants tant le premier degré a été sous investi pendant trop longtemps.

Il faut confirmer de maniè-

re significative l'inversion de tendance, pour faire jouer tous les leviers indispensables à la réussite de tous les élèves.

Les incantations et la méthode Coué ne feront pas réussir nos élèves. Les enseignants ont souffert des belles paroles philosophiques qui ne se traduisent pas en réalités palpables dans nos classes.



APC : liberté aux équipes !

À la demande du SNUipp-FSU 85, le DASEN rappelle que tout ce qui entre dans le cadre du texte national peut être envisagé. A titre expérimental, des dérogations pourront être accordées (horaires décalés) ; l'IEN

a alors un rôle d'accompagnement et de conseil, en vue de la validation d'un dispositif cohérent.

Le SNUipp-FSU 85 rappelle que l'école, ses élèves et ses personnels ont plus que jamais besoin de temps et de sérénité. Les APC, sous contraintes par-

fois trop directives des IEN, doivent au contraire être l'occasion de reconnaître l'intelligence collective des équipes pédagogiques. Nous en appelons à la liberté des équipes enseignantes, qui sont engagées au quotidien pour faire progresser leurs élèves.

RÉMUNÉRATIONS



« Il n'y a qu'en France et au Japon que les salaires des enseignants ont diminué entre 2000 et 2011. » Source OCDE 2013

Ce budget est marqué par la poursuite pour la quatrième année du **gel du point d'indice**, la dernière augmentation remontant à juillet 2010, ce que nous condamnons. **L'enveloppe indemnitaire** globale est stable avec la mise en place de l'ISAE (dont sont lamentablement exclus les PE affectés dans le 2nd degré) et de la hausse du ratio d'accès à la hors-classe.

« Faut-il revaloriser le salaire des professeurs des écoles ? »

Article de l'Express du 26/06/13

L'EXPRESS

L'idée d'un coup de pouce salarial pour les professeurs des écoles

fait son chemin depuis le 1er février dernier. C'est confirmé ce mercredi: une prime annuelle de 400 euros leur a été accordée dans le cadre du protocole de discussion sur les "mesures catégorielles" destinées aux personnels de l'Education nationale. La mesure vise à compenser les écarts de salaires entre enseignants du premier et du second degré. Suffira-t-il à rétablir l'équilibre ?

Les enseignants en écoles maternelles et élémentaires sont en effet les moins bien rémunérés. Et ce dès l'entrée en fonction et jusqu'à leur départ à la retraite. Ainsi, un professeur des écoles débutant gagne en moyenne environ 1925 euros bruts par mois contre environ 2150 euros pour ses homologues des collèges et lycées, selon les chiffres du rapport "Regards sur l'éducation 2013" de l'OCDE, qui portent sur l'année 2010.

Une différence de traitement d'autant plus étonnante que, à en croire le rapport "Gérer les enseignants autrement" de la Cour des Comptes publié le 22 mai 2013, les moins payés sont ceux qui travaillent "le plus". Les magistrats y comparent le nombre d'heures de classe assurées par les professeurs de chaque niveau avec ceux de leurs pairs d'autres pays. Verdict: un professeur de grande section ou de CM1 en France donne plus de cours (918 heures par an contre 782h) que dans la moyenne des pays de

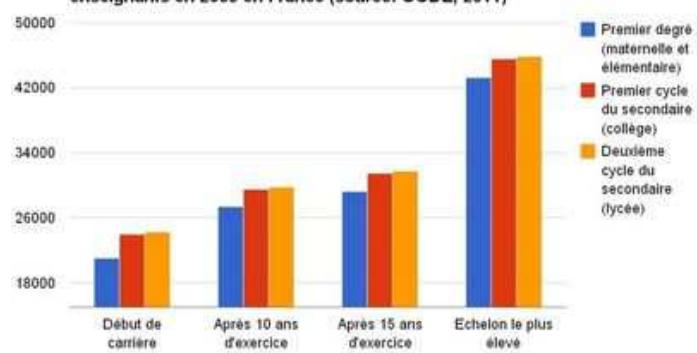
l'OCDE. Une tendance qui s'inverse sur le secondaire, où un Français dispense 646 heures de classe contre 704 en moyenne ailleurs.

L'écart sera-t-il comblé dans les prochaines années? Vincent Peillon assure vouloir traiter le problème. "Il faut accompagner les professeurs du primaire pour qu'ils retrouvent une forme d'égalité avec les professeurs du secondaire", déclarait le ministre de l'Education en mars dernier.

Mais ce coup de pouce de 400 euros, versé en deux fois -la moitié en décembre 2013, le reste en juin 2014- ne devrait pas suffire à contenter les enseignants du primaire, par ailleurs échaudés par la réforme des rythmes scolaires. Sans compter qu'au-delà de leur cas, la question des salaires se pose pour l'ensemble des professeurs français, dont les émoluments sont en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE.

Comparaison des rémunérations brutes annuelles des enseignants en 2009 en France (source: rapport "Regards sur l'Éducation" OCDE, 2011).

Comparaison des rémunérations brutes annuelles des enseignants en 2009 en France (source: OCDE, 2011)



Depuis le 18 novembre, le chantier « métiers des enseignants » est ouvert au ministère. 5 thèmes couvrent le 1er degré dont la direction d'école.

Pour les directrices (eurs), ce sont en priorité des avancées concrètes en terme de temps (87,69%), de reconnaissance salariale (84,22%), et d'allégement de la charge de travail administratif (78%) qui sont aujourd'hui fortement demandées pour la direction d'école.

Il y a urgence. Le seuil de tolérance est atteint. Depuis trop longtemps, les directrices et directeurs bricolent et s'épuisent pour faire face à des tâches croissantes et chronophages tout en étant dans le même temps chargés de classe. Aujourd'hui, en première ligne de la mise en œuvre des nouveaux rythmes, ils sont au bord la rupture. La fonction de direction, indispensable au fonctionnement de l'école, est en quête de sens. Pour cela, **la question du temps est devenue centrale.**

Le ministre propose quelques évolutions, sans moyen, qui n'amélioreront que peu le fonctionnement et la direction d'école :

- Pour les écoles sans décharge, passage de deux à quatre jours de décharge annuelle dans une période plus longue.
- Pour les écoles à trois classes, 18 heures de décharge d'APC au lieu des 9 heures actuelles et rien de nouveau pour les écoles d'une à deux classes. Décharge des heures d'APC pour les écoles de plus



de quatre classes, ces APC étant assurées par les autres enseignants.

- Les directions à décharge totale et en Education Prioritaire seraient profilées.
- En lieu et place d'une revalorisation, un point supplémentaire dans tous les départements pour l'accès à la hors classe et la création d'un grade d'accès fonctionnel.
- Enfin, il y aurait une volonté de simplifier les tâches administratives et de développer la formation avec les pairs.

Des annonces insuffisantes pour le SNUipp-FSU

On est loin de la refondation annoncée pour la direction et les propositions avancées par le ministère sont faites "à moyens constants". Or, comme l'a confirmé l'enquête du SNUipp-FSU, directeurs et directrices sont en attente de véritables avancées concernant le manque de temps, la charge de travail et la reconnaissance financière. Si la suppression de l'APC pour certains constitue une première réponse, pourquoi ne pas explorer également d'autres pistes telles qu'une remise à plat du régime de décharge introduisant par exemple un volume de 3/4 ?

En tout état de cause, pour le SNUipp-FSU, l'amélioration de la carrière des directeurs et des directrices ne peut se faire au détriment des intérêts des autres catégories de personnel. Il rappelle son refus des postes à profil et de tout dispositif tendant à faire de lui un supérieur hiérarchique.



CONDITIONS DE TRAVAIL

L'éducation nationale responsable de la souffrance des agents

Depuis l'an dernier, les personnels affectés au service départemental de l'ASH ont dû faire face à de graves dégradations de leurs conditions de travail. Le 3 octobre 2013, la Commission de Réforme réunie à la Préfecture de la Vendée a donné raison à nos collègues, **reconnaissant la relation directe, exclusive et certaine entre leur état de santé et le fonctionnement du service.** Quelques jours auparavant, le DASEN avait été contraint de prononcer la réintégration des personnels concernés dans leurs bureaux, au service de l'ASH. Vous retrouverez le bilan de la situation sur notre site : <http://sd85.fsu.fr/>.

nistration n'ayant pas pris la mesure de la situation, malgré nos alertes répétées. Les choses sont désormais clairement tranchées en terme de responsabilité.

La FSU et ses syndicats concernés, SNASUB (personnels administratifs) et SNUipp (enseignants), ont pris toutes leurs responsabilités dans ce dossier complexe et humainement difficile, parallèlement au travail du CHSCT. **La FSU a fait le choix de l'action responsable en défendant les personnels et par la même la qualité du service.**

Il devient primordial que l'Éducation Nationale prenne en considération nos conditions de travail qui ne peuvent être préservées et améliorées avec une multiplication des tâches et avec moins de personnels.